Liste des personnes présentes aux Assemblées générales du 11 Février 1911

Nos	Noms des Personnes		Nombre d'actions	Voix
1	Eugène Raval,	Mulhouse	587	100
2	Gustave Favre	"	669	100
3	Gaspard Arnold	"	320	100
4	Charles Weiss	"	711	100
5	Georges Hanhart	"	287	100
6	Charles Meunier	Thann	361	100
7	M. Diemer Heilmann,	Mulhouse	446	100
8	Cles. Méry	Bâle	388	100
9	Aug. Lauth	Masseraux	395	100
10	M. Frey-Collard	Mulhouse	279	100
11	J. Kunffrack-Glück	"	483	100
12	Daniel Bloch	"	497	100
13	Henri Thierry-Mieg	Cernay	618	100
14	Fe Zuber Mantz,	Mulhouse	366	100
15	Fritz Greiner	Altkirch	374	100
16	Emil Weiss	Mulhouse	77	77
17	Ernest Bernheim	"	450	100
18	Félix Winter	Thann	3	3
19	Alfred Boeringer	Mulhouse	513	100
20	César Weiss	Oberbruck	68	68
21	Joseph Sombsthay	Cernay	69	69
22	Charles Schlumberger,	Bâle	642	100
23	Jules Platen	Mulhouse	227	100
24	Emile Ziegler	"	102	100
25	Dr V. Schoellhammer	"	21	21
26	Edouard Gast	Isenheim	505	100
27	Arnold Seyrig	Mulhouse	137	100
28	F. Weber Gast	"	16	16
29	Jules Neu Kirch	"	32	32
30	Léon Dardel	"	125	100
31	Léon Mieg	"	110	100
32	Gaston Meyer	"	54	54
33	Robert Haeffely	"	27	27
34	Paul Glottu	"	39	39
35	Alfred Vogtensperger,	Reguisheim	41	41
			10039	2847

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 11 Février 1911

Le 11 février 1911, à 10h 1/2 du matin, les actionnaires du Comptoir d'Escompte de Mulhouse convoqués en assemblée générale par le Conseil de Surveillance, se sont réunis au Siège de la Société, rue du Havre.

Le Notaire Schmitt assiste à la réunion pour dresser le procès-verbal prescrit par la loi.

L'ordre du jour porte :

1° Rapports de la Direction et du Conseil de Surveillance sur les comptes de l'exercice 1910.
2° Approbation de ces comptes et fixation du dividende
3° Décharge à la Direction et au Conseil de Surveillance
4° Renouvellement partiel du Conseil de Surveillance
5° Augmentation du Capital Social (Emission de 8000 actions nouvelles de M 1000. au prix de M 1325.-)
6° Modifications aux statuts nécessitée par cette augmentation (Alinéa 1 de l'art. 4)

Texte ancien : Le fonds social est de vingt millions de Mark, divisé en vingt mille actions au porteur de M 1000.- chacune, entièrement libérées.

Texte proposé : Le fonds social est de vingt huit millions de Mark, divisé en vingt huit mille actions au porteur de M 1000. chacune, entièrement libérées.

Mr Gustave Favre, président du Conseil préside la réunion.

Avant d'ouvrir la séance, Mr Favre met à la disposition des actionnaires les pièces établissant la régularité de la convocation.

Il résulte de la vérification de ces pièces par le notaire que les actionnaires ont été invités à la réunion dans la forme et dans les délais prévus par les statuts.

A 10h 3/4 la feuille de présence constate que 35 actionnaires réunissant 10039 actions et 2847 voix, sont présents.

Mr Favre propose Mrs Charles Weiss et Michel Diemer-Heilmann pour les fonctions de scrutateurs, et Mr Jules Platen pour celles de secrétaire.

Ces choix sont approuvés à l'unanimité.

Mr Eugène Raval, Directeur général, donne lecture du rapport de la Direction sur l'exercice 1910.

Ensuite Mr Gustave Favre, au nom du Conseil de Surveillance, donne lecture de son rapport sur les opérations de la Société pendant l'exercice 1910, ainsi que du bilan et du compte de Profits & Pertes.

Aucune observation n'étant faite, ce rapport et ses conclusion sont adoptés à l'unanimité à main-levées.

Il est ensuite procédé au scrutin secret au renouvellement

du Conseil de Surveillance :

MM Léon Dardel
Paul Fuzelier
Arnold Seyrig

sont réélus à l'unanimité pour trois ans.

Mr Raval donne ensuite lecture du rapport de la Direction sur l'augmentation de capital et la modification aux Statuts.

Mr Favre, donne lecture de son rapport sur les mêmes objets.

Ensuite il est procédé, au scrutin secret, au vote sur les propositions contenues dans ces rapports.

Le notaire constate que lesdites propositions sont adoptés à l'unanimité.

L'ordre du jour se trouvant épuisé, la séance est levée à 11h 1/2.

Le Président du Conseil de Surveillance.

Rapport de la Direction
sur les comptes de l'exercice 1910

Messieurs,

L'exercice dont nous venons vous soumettre les comptes présentait un intérêt particulier.

Au mois d'octobre 1909 le capital de votre Société a été porté de 15 à 25 millions de francs et il importait de savoir si les ressources nouvelles trouveraient dès la première année une rémunération suffisante pour assurer à notre capital ainsi augmenté la répartition à laquelle vous êtes habituées.

Les résultats ont largement confirmé nos prévisions à cet égard et les chiffres que nous allons mettre sous vos yeux témoignent des progrès considérables réalisés dans tous les domaines pendant le dernier exercice.

La situation importante que votre Siège social occupe à Mulhouse ne se prête plus à des progrès bien étendus. Nous nous appliquons surtout à consolider nos relations, à améliorer, à renforcer notre organisation et nous nous occupons notamment d'apporter à notre service de titres quelques modifications dont nous attendons de bons résultats.

Le rendement de Mulhouse a été simplement bon, tandisque celui de nos Succursales a été particulièrement favorable.

Tous nos Sièges, sans exception, sont en vive progression.

D'un exercice à l'autre leur apport bénéficiaire est en augmentation de 95 %. Si dans cette comparaison nous excluons le produit des Succursales ouvertes seulement en 1910 - Paris Lyon Marseille - les progrès sont encore d'environ 60 %.

De création en somme récente, nos Succursales ont devant elles, certaines au moins, un champ d'action presque illimité et il nous est permis d'espérer la continuation des progrès qu'elles réalisent chaque année.

Nous croyons à la continuité de ce mouvement parceque nos méthodes sont bonnes et éprouvées, parceque nous remplissons un rôle utile et qu'à la tête de nos Succursales nous avons des collaborateurs expérimentés qui, sachant leurs efforts appréciés et encouragés, travaillent avec entrain à la prospérité du Comptoir.

Dans les derniers mois de l'exercice nous avons ouvert une Succursale à Marseille, en prenant successivement la suite des honorables maisons Cauvet Cie et F. Abram & Cie. L'intelligente activité de notre directeur, Mr. Albert Cauvet, a déjà produit d'heureux résultats et nous mettons beaucoup d'espoir dans l'avenir de cette nouvelle création.

Nous avons également ouvert à:

Villefranche une agence dépendant de la Succle de Lyon
Moulins " " " " " Troyes
Salon " " " " " Marseille
Senanes " " " " " St Dié
Bruyères " " " " " "

Enfin nous avons ouvert à Zurich, Talstrasse N° 12, une Succursale qui a commencé ses opérations le mois dernier. Cette création nous était depuis longtemps demandée par notre clientèle et est appelée à nous rendre d'intéressants services.

Comme vous le voyez l'exercice a été bien rempli. Sans précipitation, mais en mettant à profit les occasions qui se présentent, nous poursuivons la réalisation d'un programme délibérément arrêté.

Voici dans l'ordre accoutumé l'exposé comparatif des principaux chapitres du bilan.

Capital

Le capital de notre Société est de Fr. 25.000.000.—
Il est représenté par 20000 actions au porteur de chacune Mk 1.000 — ou Fr. 1.250.— numérotées de 1 à 20.000.—

Réserve statutaire

La réserve statutaire n'a pas subi de variation et se retrouve à Fr. 6.065.000.—

Fonds de prévoyance

Le fonds de prévoyance s'élevait au 31 décembre dernier
— Fr. 346.058.40
Il a été augmenté des intérêts de l'année 10.381.75
et se trouve ainsi porté à Fr. 356.440.15

Chiffre d'Affaires

Notre chiffre d'affaires a été de Fr. 11.595.317.563.67
En 1909 il n'avait été que de " 5.285.713.252.46
L'augmentation pour 1910 est de " 6.309.604.311.21

Portefeuille

Entrées en 1910	2.441.521	effets pour Fr.	1.661.444.720.71
" 1909	1.480.106	" "	850.835.932.33
Augmentation en 1910	961.415	" "	810.608.788.38
En portefeuille au 31 Déc^bre 1910	92.355	" "	48.398.548.05

Acceptations

Au 31 Décembre 1909 il restait à payer Fr. 34.319.841.43
En 1910 nous avons accepté " 110.055.772.18
Fr. 144.375.613.61
Par contre nous avons payé en 1910 " 105.523.691.55
Il restait donc en cours au 31 Décembre dernier Fr. 38.851.922.06

La plus grande partie de nos acceptations est donnée par notre Succursale du Havre pour des remboursements de matières premières de coton principalement, opérations essentiellement commerciales, généralement couvertes, qui se liquident souvent avant même l'échéance des traites. La fin de l'année coïncide avec la période la plus active de la campagne cotonnière. Dans le cours de l'année nos acceptations tombent à moins de moitié du chiffre actuel.

Frais généraux

Nos frais généraux à Mulhouse, dans les Succursales et dans les agences — en tout 40 sièges — se sont élevés pour 1910
Francs " Fr. 1.719.730.49
Francs qu'en 1909 ils n'avaient été que de " 1.018.356.93

L'augmentation provient pour la très grosse part des frais généraux des nouvelles Succursales et agences, notamment de Paris, Lyon, Marseille, mais partout nos charges vont grandissant. Cette augmentation dans nos frais d'exploitation tient à des causes générales et l'avenir ne nous réserve que de nouvelles aggravations.

Titres en portefeuille

Notre portefeuille titres s'élevait à Fr. 3.165.079.04
En voici la composition:
Fr. 1.050.023.45 titres en dépôt à la Banque de France pour alimenter nos comptes de Lombard.
" 2.115.055.59 rentes, obligations et actions diverses.
Fr. 3.165.079.04 total égal.

Immeubles sociaux

Ce compte s'élevait au 31 Décembre 1910 à Fr. 648.388.30
Dans le cours de l'année il a été augmenté du solde des dépenses à Troyes et des acomptes payés sur notre nouvel

immeuble de Dijon, dans lequel nos services vont être incessamment installés.

(Ce compte s'élevait au 31 Décembre 1910 à Fr. 648.308.30)
(Dans le cours de l'année il a été augmenté du solde des)

Bénéfices nets

Après déduction des frais généraux, des amortissements sur créances, installations et immeubles, et d'un nouveau prélèvement pour nos provisions d'éventualités, nos bénéfices nets en augmentation de f 882.645.83 sur ceux de 1909 se sont élevés à Fr. 2.503.747.15

En ajoutant le report du dernier exercice, soit : 592.253.03

vous avez à votre disposition un total de : Fr. 3.096.000.18

Le Directeur général :
E. Raval

Rapport du Conseil de Surveillance

Messieurs,

Vous avez entendu le rapport de la Direction générale sur les opérations de notre Société pendant l'année 1910, qui est notre soixante-huitième exercice.

Nous venons à notre tour soumettre à votre approbation les comptes de l'année écoulée, et vous faire nos propositions quant à la répartition des bénéfices.

Votre conseil de surveillance se trouve réduit au nombre de dix membres. Dans le cours de cette année nous avons eu à déplorer la perte de notre aimable et dévoué collègue M. Maurice Tourdain, qui a suivi de si près dans la tombe son bien regretté père. Nous nous réservons de vous soumettre ultérieurement des propositions pour le renforcement du Conseil.

Dans le courant de l'année nous avons ouvert une nouvelle Succursale à Marseille, puis dans différentes villes cinq agences dépendant de nos Succursales, enfin tout récemment nous venons de commencer nos opérations à Zurich. Aujourd'hui nous nous trouvons à la tête de 14 Succursales et 25 agences dépendant de ces Succursales.

Les propositions pour étendre encore le réseau de nos opérations ne nous font pas défaut, mais tout en étant décidés à poursuivre la réalisation de notre programme d'extension, nous voulons agir sans précipitation et nous consacrer tout d'abord au développement des succursales récemment créés.

L'exercice dont nous vous rendons compte est le premier qui a été traversé avec notre capital porté au chiffre de 25 millions de francs, et ce n'est pas sans une grande satisfaction que nous vous confirmons les déclarations de notre directeur général sur les progrès considérables réalisés, à Mulhouse et surtout dans nos différentes succursales, qui sont toutes en prospérité.

En effet d'une année à l'autre nos bénéfices entièrement nets, après avoir doté plus que jamais nos provisions d'éventualité, ont passé d'environ seize cent mille francs à Fr. 2.503.747.15 et nous permettent de vous proposer le dividende habituel de 8% tout en augmentant d'une nouvelle somme notre report de profits et pertes.

Pour la bonne règle je vais vous donner lecture des bilan d'inventaire et du compte de Profits et Pertes qui vous ont du reste été distribués :

Voici le bilan :

Actif

Caisse - Banque de l'Empire - Banque de France	6.109.191	86	
Banques et Banquiers (fonds disponibles)	11.001.052	53	
Portefeuille commercial (42355 effets)	48.398.548	05	
Portefeuille titres	3.165.079	04	
Coupons à encaisser	517.229	75	
Ctes Cts débiteurs et Avances sur garanties	45.593.241	97	
Débiteurs pour acceptations	37.570.880	67	
Immeubles sociaux	648.308	30	
Fr.	153.003.531	97	

Actif

Capital		25.000.000	-
Réserve		6.065.000	-
Fonds de prévoyance		356.440	55
Fonds de secours du personnel		32.094	75
Ctes Cts créanciers - Comptes de dépôts		72.839.205	75
Correspondants créditeurs pour acceptations		1.400.703	35
Dépôts à terme fixe		5.037.455	55
Acceptations à payer		38.851.922	06
Réescompte du portefeuille		324.710	68
Profits et Pertes — Report du dernier exercice	592.253 03		
Profits et Pertes — Bénéfices nets de l'exercice	2.503.747.15	3.096.000	18
Fr.		153.003.531	97

Compte de Profits et Pertes

Report de l'exercice 1909	Fr.	592.253.03
Bénéfice brut à Mulhouse et dans les Succursales		4.223.477.64
		4.815.730.67
Frais généraux à Mulhouse, dans les Succ^les et Agences		1.719.730.49
Solde créditeur :	Fr.	3.096.000.18

Sous les chiffres du bilan, vous l'avez remarqué, sont en forte augmentation.

Les vérifications ont été faites périodiquement comme d'habitude par notre service d'inspection et par les membres du Conseil, qui ont constaté la parfaite tenue des écritures, et l'exactitude des comptes qui vous sont soumis.

Vous vous associerez certainement aux félicitations et aux remerciements que nous adressons, pour les résultats obtenus, tout d'abord à la Direction générale, puis à notre service d'inspection et aux directeurs de nos succursales et agences, ainsi qu'à leurs collaborateurs. Nous tenons essentiellement à accentuer nos sentiments de reconnaissance et d'estime pour M. Raval dont la tâche est très lourde, mais qui se sent soutenu dans ses efforts par la confiance persévérante des actionnaires et de la clientèle du Comptoir, confiance partagée sans réserve par le personnel à tous les degrés.

Nous avons l'honneur de vous soumettre les propositions suivantes:

1° Approbation du bilan que vous avez sous les yeux et qui est relaté dans le rapport du directeur et dans le nôtre.

2° Approbation du Compte de Profits, Pertes et de l'emploi du Solde disponible

3° Décharge à la Direction et au Conseil de Surveillance.

Déduction faite de toutes charges: frais généraux, amortissements sur créances douteuses, puis sur immeubles, installations et fonds de commerce dans les succursales, allocation au fonds de secours en faveur des employés de la banque, les bénéfices nets s'élèvent à

F. 2.503.747.15

Le report de l'exercice précédent se monte à 592.253.03

Total F. 3.096.000.18

qui seraient répartis comme suit:

Aux actionnaires pour premier dividende statutaire de 4% sur 25 millions de Fr.	F. 1.000.000.-
Tantièmes statut.es 30% s/F. 1.503.747.15	451.124.15
Aux actionnaires pour dividende supplémentaire de 4% sur 25 millions de francs	1.000.000.
Le solde du Compte de profits & pertes à reporter à nouveau servant de:	644.876.03
Somme égale	F. 3.096.000.18

La Réserve statutaire, le fonds de prévoyance et le report de Profits-Pertes s'élèveraient ensemble à Fr. 7.066.316.18.

Le dividende total de 8% soit:

M. 80.- par action

serait payable à partir du 3 Mars prochain, contre présentation du coupon N° 13.

4° Renouvellement partiel du Conseil de Surveillance.

Le Conseil vous propose de réélire, pour trois ans, trois membres:

MM. Léon Dardel

Paul Fuzelier

Arnold Seyrig

dont les fonctions arrivent à expiration.

Au nom du Conseil de surveillance

Le Président,

Gustave Favre

Augmentation de Capital

Rapport de la Direction

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale extraordinaire pour vous demander de porter le capital de votre Société de 25 millions à 35 millions de francs.

L'exposé que nous venons de faire devant vous de la marche du Comptoir nous dispense de nous étendre longuement sur l'opportunité de notre proposition.

L'augmentation de capital est nécessaire à la fois pour consolider les progrès déjà réalisés et pour nous permettre de préparer les développements nouveaux que nous entrevoyons. Nous nous devons de justifier la faveur croissante d'une nombreuse clientèle et de maintenir constamment les ressources sociales en harmonie avec nos engagements. En agissant ainsi nous fortifions le crédit du Comptoir, et aujourd'hui plus que jamais le crédit est l'auxiliaire indispensable d'une affaire de banque. L'expérience du passé témoigne du reste que cette pratique n'est pas contraire à vos intérêts, puisque en dépit de nos nombreuses augmentations de capital nous avons pu maintenir

une rémunération satisfaisante à nos actionnaires.

Dans le but de permettre au plus grand nombre d'entre vous de nous suivre dans cette nouvelle étape, nous vous proposerons de maintenir à M 1325.- le cours d'émission des nouvelles actions. Ce prix ne représente que le nominal et l'équivalent des réserves au bilan sans tenir compte de la valeur d'une organisation dont les résultats s'affirment chaque année davantage.

En conséquence de ce qui précède nous vous proposons de porter le capital de votre Société de:

Fr. 25.000.000.- à Fr. 35.000.000.-

par l'émission de 8000 actions nouvelles de M 1000.- = Fr. 1.250.- intégralement réservées aux actionnaires actuels dans la proportion de deux actions nouvelles pour cinq anciennes.

En dehors de sa souscription irréductible chaque actionnaire aura la faculté de signer pour tel nombre d'actions nouvelles qu'il jugera convenable, à l'effet de participer à l'attribution des titres qui n'auront pas été pris par les premiers ayants droit. Si les actions ainsi souscrites dépassent le nombre disponible, la répartition se fera au prorata des demandes, sans tenir compte du chiffre d'actions anciennes possédées par les souscripteurs. Pour le cas où la souscription réductible ne permettrait pas d'attribuer une action à chacune des demandes, la répartition commencera par les plus fortes souscriptions. Les actionnaires auront la faculté de céder leurs droits aux souscriptions réductibles et irréductibles à d'autres personnes non actionnaires.

La souscription aura lieu au siège social à Mulhouse. Elle sera ouverte dès après la présente réunion et les actionnaires auront jusqu'au 27 courant inclus pour exercer leurs droits. Passé ce délai les actions non souscrites seront attribuées, au prix d'émission au groupe qui nous a garanti l'intégralité de la souscription.

Le prix d'émission sera de:

M 1.325.- par action, jouissance 1er Janvier 1912, dont

M 1000.- représentant le montant nominal et

" 325.- la prime.

La prime après déduction du timbre des actions, de la commission de garantie, et des autres frais se rapportant à l'émission, sera portée à la réserve statutaire. Nos différentes réserves s'élèveront alors à près de huit millions de Mark.

Le paiement des actions aura lieu comme suit:

M 675.- en souscrivant, puis en une seule fois

" 650.- à volonté, mais au plus tard le 31 Octobre prochain.

Les souscripteurs auront aussi la latitude de se libérer en souscrivant de l'intégralité des M 1325.-.

Les actions nouvelles ne participeront pas au dividende de l'exercice 1911, mais nous bonifierons les intérêts à 4% jusqu'au 31 Décembre prochain sur les sommes versées, capital et prime.

La cote à la Bourse de Bâle sera demandée comme pour les actions anciennes.

Comme conséquence de l'opération que nous vous proposons le premier alinéa de l'article 4 de nos statuts, ainsi conçu:

Le fonds social est de vingt millions de Mark divisé en vingt mille actions au porteur de mille Mark chacune,

serait à modifier comme suit:

Le fonds social est de vingt-huit millions de Mark divisé en vingt-huit mille actions actions au porteur de mille Mark.

Le Directeur-général
E. Raval

Rapport du Conseil de Surveillance

Messieurs,

Vous avez été convoqués en assemblée générale extraordinaire pour approuver le projet d'augmentation de notre capital de deux millions de francs, c'est à dire pour le porter de vingt cinq millions à vingt-cinq millions de francs.

Le rapport de notre Directeur-général à l'assemblée ordinaire, et celui qu'il vient de vous faire au sujet de ladite augmentation de capital, nous dispense de nous étendre sur les raisons qui nécessitent cette augmentation, que nous vous demandons de voter.

En raison de la fidélité que nos actionnaires nous ont montrée jusqu'ici à chacune de nos émissions, nous avons tenu à en réserver pour eux huit mille actions nouvelles,

au prix de M 1325.- auquel vous êtes habitués, et qui représente simplement le capital et la part proportionnelle aux réserves sans tenir compte de la valeur d'une organisation qui se fortifie sans cesse.

C'est la huitième augmentation de capital que nous proposons à nos actionnaires, et comme vous le savez, chacune de ces augmentations successives a été suivie d'un résultat nous permettant de maintenir le même niveau de 8%. La raison en est que nous ne vous avons jamais proposé ces augmentations, que convaincus par les résultats antérieurs, que nous pourrions alimenter le nouveau capital comme nous l'avions fait précédemment.

Nous suivons de près l'établissement des inventaires dans nos succursales, ils sont faits avec toute la prudence nécessitée par les installations en partie récentes.

L'émission des 8000 actions nouvelles, au porteur de 1000 M. chacune, qui porteraient le capital de notre Société à trente-cinq millions de francs, se ferait donc au taux de M 1325.- avec jouissance du 1er Janvier 1912.

Depuis le mouvement des versements jusqu'à la fin de l'année courante, les intérêts seraient bonifiés aux souscripteurs au taux de 4% l'an, sur les sommes versées capital et prime.

L'émission serait intégralement garantie par un consortium.

La prime, déduction faite des frais, serait ajoutée au Fonds de réserve. L'ensemble de nos différentes réserves, figurant au bilan, se trouverait ainsi porté à environ dix millions de francs.

Les nouvelles actions seraient réservées avant tout aux actionnaires actuels dans la proportion de deux actions nouvelles pour cinq anciennes.

En plus de sa souscription irréductible, proportionnelle au nombre d'actions qu'il possède aujourd'hui, chaque actionnaire aurait la faculté de participer éventuellement à l'attribution des titres qui n'auraient pas été pris par les premiers ayants-droit, mais alors, bien entendu, sans considération du chiffre d'actions anciennes possédées.

Les actionnaires auraient, comme par le passé, la faculté de céder leurs droits aux souscriptions réductibles et irréductibles, à d'autres personnes, déjà actionnaires ou non.

En résumé je vous prie, Messieurs, d'exprimer votre assentiment en votant sur les deux questions suivantes:

1° Augmentation du capital dans les conditions indiquées par le rapport de la Direction et par le présent rapport.

2° Modifications aux statuts, exigées par cet projet.

Mulhouse, le 11 février 1911.

Pour le Conseil de Surveillance du Comptoir d'Escompte de Mulhouse
Le Président:
Gustave Ixore